

MB/VSH
N° 2023 - 29

L'an **deux mille vingt-trois**, le **seize mars** à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : **8 mars 2023**

PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON – Alain DEDIEU – Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA – Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MRI
ABSENTS (excusés) : Aline NARS (procuration à A. MIR) – Nicolas HERQUÉ (procuration à JH MIR)

Secrétaire de séance : **Alain DEDIEU**

**APPROBATION DU
PROCES-VERBAL DE LA
RÉUNION DU 16 FÉVRIER 2023**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **13**
+ **2 procurations**

Votes pour : 15
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie
Le 20 mars 2023

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels son au nombre de **13** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Alain DEDIEU** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

L'an **deux mille vingt-trois**, le **16 février** à **dix-huit heure trente**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Jacques ROCA, marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR.

ABSENTS (excusés) : Jacques SALAT (procuration à Philippe AIZIER), René DARAN (procuration à André MIR), Alain DEDIEU (procuration à Jean-Henri MIR), Hélène GUIOUNET (procuration à Aline NARS), Nicolas HERQUÉ (procuration à Christophe BOURREC).

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sophie REY

Le Conseil Municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu de la séance du 30 janvier 2023 (prise en compte d'une observation de Madame Vidalon)
- Sollicite les financements pour les projets suivants auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance :
 - o Extension du réseau de vidéoprotection (coût 40 223.20€ HT)
 - o Médiation sociale avec les saisonniers (coût 12 165.83€ HT)
 - o Sécurisation de l'école (coût 9 103.00€ HT)
- Valide le bilan financier du Regroupement Pédagogique Intercommunal Saint-Lary / Vielle-Aure au titre de l'année scolaire 2021/2022
- Approuve la modification des tarifs communaux en ce qui concerne la création d'un abonnement semestriel commerçant sédentaire d'un montant de 150€.

Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

- Le projet de construction de 19 maisons sur le site du lotissement Chante Coucou et la mise en œuvre du dispositif du Bail Réel Solidaire
- Le ramassage des ordures ménagères en période de très haute fréquentation touristique
- Les opérations de fin de DSP des activités thermales avec la société HMS et la prise de fonction de la société VALVITAL « Compagnie Européenne des Bains »
- La procédure d'homologation du forage SL5
- Le projet de Caneilles
- Le projet d'hôtel sur le site de l'ancien bâtiment de la CCAS
- Le déroulement du Printemps des Poètes

La séance est levée à 19h45.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

A stylized signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a horizontal stroke at the end.

André MIR